Des acteurs, des responsabilités

Vers une alliance acteurs économiques-société civile ?

Comment les entreprises, par leurs initiatives et leurs pratiques, peuvent-elles prendre en compte les objectifs socio-économiques du développement durable ?

Les milieux d'affaires intègrent désormais, à des degrés divers il est vrai, la problématique du développement durable ; depuis quelques années, les changements sont considérables, mais les initiatives prises par les entreprises sont inégales, disparates... et soulèvent souvent des contestations. D'autre part, la société civile s'est dotée progressivement, avec une capacité d'expertise croissante, de leviers d'influence et d'action très variés, en correspondance avec l'élargissement du concept de "développement durable" au delà de l'état physique de la planète, vers les champs du social, du politique, du culturel...

La mondialisation et le développement durable offrent donc plus que jamais, dans leurs implications économiques, matière à discussion ; mais débattre sur les acquis réalisés par les uns et les autres ne suffit plus. La société civile, mais aussi l'industrie demandent de plus en plus une action anticipatrice qui aboutisse à des règles et des cadres plus transparents et stables. On pourrait donc parler d'une "alliance" pour le développement durable, susceptible de regrouper industrie, milieux d'affaires et société civile.

Pour fonder un tel rapprochement, trois maîtresmots paraissent s'imposer :

- La confiance, nécessaire à la qualité du débat, au réalisme des solutions, à la mise en oeuvre des engagements des uns et des autres.
- Le contrat, pour donner sens à ce lien de confiance et aboutir à des cadres lisibles et stables, tout en permettant leur évolution dans le temps.
- La transparence, revendiquée par tous, condition du débat honnête et responsable.

De façon plus concrète, le débat est vif autour de quatre thématiques.

Engagements volontaires, ou régulations contraignantes ?

De nombreuses entreprises peuvent faire état d'avancées réelles dans la prise en compte des objectifs du développement durable. Les motivations en sont parfois composites : satisfaire à la demande sociale, responsabiliser les opérateurs, créer une culture d'entreprise... Les formes en sont évidemment disparates – chartes, codes de conduite,

CODE DE CONDUITE

La Société BP a élaboré un code de conduite signé par tous les salariés. Ce code incorpore les engagements de Kyoto sur la qualité de l'air (alors même que ceux-ci n'ont pas été ratifiés par plusieurs pays, dont les États-Unis). Des engagements particuliers concernent les carburants propres, les énergies renouvelables (investissements dans le solaire) ; en matière sociale, les normes adoptées par la société s'imposent pour son personnel et à ses sous-traitants. Un comité d'entreprise européen a été constitué avant même la directive de l'Union européenne ; il inclut les filiales hors-UE de Turquie, Pologne, Suisse. L'éthique " englobe tout " et a conduit par exemple BP à s'interdire les contributions aux partis politiques. Pour l'intéressement des cadres supérieurs, la performance financière n'est qu'un critère (40 % de la décision) parmi d'autres : performance sociale (30 %) et performance environnementale (30 %).

Michel de Fabiani, BP France

bonnes pratiques – avec parfois des réalisations en avance par rapport à des législations longues à élaborer et ratifier. Des entreprises estiment qu'elles peuvent être, de ce point de vue, des leaders qui anticipent les évolutions et éclairent, par l'expérimentation de "bonnes pratiques", le champ des solutions possibles.

Toutefois, ces initiatives volontaires font naître des critiques sur leur défaut de transparence, leurs pratiques fréquentes d'auto-proclamation de bons résultats, la priorité donnée à la communication, les difficultés de contrôle... En bref, on reproche aux entreprises l'absence de la société civile dans le processus d'élaboration de leurs décisions. En outre la pérennité de tels engagements n'est pas assurée du fait des pressions de l'actionnariat financier qui cherche des rentabilités à court terme, et peut même aboutir dans certains cas à la dissolution de l'entreprise elle-même.

L'alternative serait donc de parvenir à des régulations de caractère général et durable, négociées à trois – entreprises, gouvernements, société civile – qui viseraient à intégrer l'ensemble des objectifs du développement durable.

Or la formulation de cette alternative fait apparaître à son tour des inconvénients majeurs : longueur des processus de décision et de mise en oeuvre, rigidités excessives pour le monde de l'économie, risques de distorsion de concurrence ou – du point de vue des PED – de protectionnisme de la part des pays du Nord.

Ces deux axes d'action seraient donc à combiner. Une voie paraît s'ouvrir pour des accords négociés qui aient valeur juridique, et fixent les grands principes pour le long terme ; les programmes de mise en oeuvre seraient plus décentralisés et s'appliqueraient différemment selon les secteurs et lieux d'activités pour tenir compte de la diversité des terrains d'application. Pour être crédible, ce schéma impliquerait une totale transparence.

Une demande de droit et de politique

Cette double demande semble pouvoir recueillir une certaine unanimité, y compris du côté des entreprises. Celles-ci, en effet, ont besoin de voir clair, loin et large pour leur développement. Elles comptent donc sur des gouvernements qui puissent établir des règles stables et claires. En matière de fiscalité, par exemple, ils donneront les incitations positives ou négatives nécessaires pour des pratiques de développement durable 1.

La société civile perçoit de son côté que son action militante doit se greffer sur les lieux de pouvoir pour conduire ceux-ci à intégrer les objectifs du développement durable dans leurs politiques et leurs législations.

Pour affronter les vastes enjeux du futur, le recours à la seule "moralisation" des pratiques ne paraît donc pas crédible et encore moins opératoire. Les chiffres sont parlants : 60 à 80 % des travailleurs des PED sont dépourvus de contrat de travail ; or la population de la planète va s'accroître de 3 milliards de personnes. Les déséquilibres de ressources actuels et surtout futurs risquent de conduire rapidement à des conflits politiques.

La contractualisation, qui a tempéré les luttes sociales du siècle dernier, devrait pouvoir se poursuivre à une autre échelle, jusqu'à aboutir à un droit du développement durable : après le code du travail et les négociations collectives, ne peut-on pas espérer un "code de l'environnement" et des "accords collectifs" négociés avec les entreprises ? Ainsi, hors du jeu, évidemment non optimal, des conflits d'intérêts et des stratégies particulières, les

LE PRIX DE L'EAU

Jamais, la dérive économique des continents – entre pays pauvres et pays riches – n'a été aussi forte. Ma conviction personnelle est ferme : il n'y aura pas de développement durable sur le globe, si nous n'abordons pas, de front et résolument, ces écarts croissants entre le Nord et le Sud ². A chacun de tenir son rôle : l'initiative, la décision, le contrôle sont le rôle du politique. L'exécution et la gestion relèvent de l'entreprise. Les technologies existent. Nous les avons expérimentées.

Les populations urbaines qui n'ont pas l'eau courante sont

dépendantes des porteurs d'eau, qui vendent cher une eau de qualité incertaine. La réalité que nous avons découverte est que plus vous êtes pauvres, plus l'eau est pour vous chère et polluée. Là est le scandale. En reliant ces populations des bidonvilles à des réseaux d'eau, en concertation avec elles, en les associant parfois à la réalisation des équipements et en nous appuyant sur des ONG, nous divisons le prix de l'eau par 10 et parfois par 50. Nous divisons par deux la mortalité infantile. Une de nos grandes fiertés est d'avoir pu connecter en six ans à Buenos Aires 1,6 million de personnes au réseau d'eau et près d'un million au réseau d'assainissement sans augmenter le prix de l'eau. Nous avons investi 1,5 milliard de \$ dans des installations que nous gérons en concession, mais qui sont la

Beaucoup ont peur de la privatisation de l'eau, de sa transformation en bien marchand. Cette crainte est légitime et compréhensible. Il faut y répondre. Pour notre part, nous avons trois principes :

propriété des autorités publiques.

- L'eau est un bien commun. Nous sommes opposés à la privatisation de l'eau, comme produit. L'eau n'est pas une marchandise. Nous ne vendons pas un produit, nous assurons un service aux populations.
- Nous ne sommes pas pour la privatisation des infrastructures de l'eau dans les pays en voie de développement. Nous sommes pour le partenariat public-privé dans lequel les infrastructures, qui restent la propriété des collectivités publiques, sont confiées à l'opérateur privé le temps du contrat. A lui de les entretenir et de les améliorer.
- Le droit universel de l'accès à l'eau pour tous doit être reconnu. Il n'est pas hors d'atteinte.

Les populations défavorisées attendent des réponses immédiates. Ce combat pour l'eau a besoin de toutes les énergies, au-delà des clivages. Comme chef d'entreprise, je place la rentabilité et la responsabilité sur le même plan.

Gérard Mestrallet, Président-directeur général du Groupe Suez - Lyonnaise des Eaux

normes sociales et environnementales devraientelles s'imposer aux règles de l'OMC et aux autres institutions internationales.

Des responsabilités collectives

Bien sûr, la charge de préserver l'avenir repose non seulement sur les entreprises, mais aussi sur les autres acteurs de la société : gouvernements, administrations territoriales, consommateurs ... Les gouvernements, les administrations, les organes de la société civile ont, eux aussi, à rendre compte de la compatibilité de leurs pratiques avec les objectifs

du développement durable. Eux aussi sont interpellés dans leurs tendances à l'auto-suffisance, au repli, au refus du dialogue. Comme les entreprises, ils doivent être soumis à évaluation ; c'est la condition pour que ces institutions ne soient pas suspectées.

Dans le cadre d'une vision réaliste – un pouvoir excessif risque toujours d'être abusif – la société civile ressent de plus en plus la nécessité de disposer de leviers d'influence autonomes pour pouvoir orienter le monde des affaires vers les besoins fondamentaux de la société. Ce rôle de vigilance et d'influence doit s'exercer d'abord sur les gouvernements et les administrations. La technicité et la complexité croissante du jeu économique exigent en effet des lieux alternatifs d'expertise et d'action citoyenne, notamment à propos des aménagements lourds : voies de circulation, secteur de l'énergie... 3.

Le défi de l'intelligence

Au delà des oppositions, des conflits d'idées et d'intérêts dont la marche de l'économie continuera à être le théâtre, les débats semblent finalement pouvoir révéler un certain accord des esprits sur des objectifs visant au bien commun de l'humanité. Milieux d'affaires et société civile soulignent donc ensemble que le développement durable appelle une intelligence des situations et des actions qui soit profondément collective. Ce défi oblige donc à agir à la fois au plan des idées et des analyses et à celui des comportements individuels et collectifs, pour que le mouvement social et la responsabilité politique imposent leurs choix d'avenir au libre jeu de l'économique.

La responsabilité est bel et bien globale et partagée. En ce sens, la recherche de boucs émissaires - entreprises ou autres - diffère les engagements nécessaires des individus et l'évolution de leurs représentations collectives, aussi bien dans les choix de politiques publiques que dans les comportements de consommation. Sur cette base de "responsabilités partagées", mais identifiées, car "trop de mutualisation des risques tue la responsabilité "une méthode est à trouver pour que les entreprises et milieux d'affaires puissent tenir leur place. Face aux grands défis pour l'humanité, "on a besoin de politiques publiques fortes, car le marché seul ne réalise pas les objectifs du développement durable même s'il incorpore de l'éthique. Par contre, à l'intérieur de ces objectifs socialement négociés dont l'État est le garant, le marché a capacité à produire de l'optimisation ".

Une spiritualité pour le business

"Nous avons besoin d'utiliser des principes spirituels, ou ce que certains appellent des valeurs d'humanité, dans la recherche de solutions aux problèmes sociaux et économiques. Nous tenons aussi pour une valeur l'application d'une éthique aux affaires. Les milieux dirigeants de l'économie doivent avoir une conduite éthique et responsable, et doivent parvenir à être perçus comme tels. Les valeurs traditionnelles diffusées par les grandes religions : la justice, le respect, l'honnêteté, l'intégrité, la capacité à donner confiance, le sens du service donnent progressivement du sens à la conduite des affaires. Il en découle la conscience d'une responsabilité sociale autant qu'économique, vis-à-vis de tous ceux qui sont les protagonistes de l'entreprise : les salariés, les consommateurs, les partenaires économiques, l'environnement social local, tout autant que les actionnaires.

Les évolutions nécessaires dans la pratique environnementale des entreprises vont dans la même direction, ainsi que ce que nous devons créer pour l'égalité hommes-femmes et pour des prises de décision basées sur la consultation. Dans la société actuelle nous avons besoin d'une nouvelle génération de normes ISO, à contenu éthique.

Enfin, on ne pourra réellement accorder crédit qu'aux réseaux d'entreprises qui promeuvent et facilitent la formation de partenariats " inter-sectoriels " pour affronter les problèmes sociaux. Des progrès ont été faits en ce sens, mais il est possible, et l'on devrait, aller bien au-delà ".

George Starcher, Chef d'entreprise, secrétaire général du Forum Baha'i européen des milieux d'affaires

- 2 "Aujourd'hui, plus d'un milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable. Dans 25 ans, ils seront 3 ou 4 milliards. Chaque jour 30 000 enfants meurent de maladies liées à la mauvaise qualité de l'eau. Le Conseil mondial de l'eau a chiffré les investissements à réaliser par an à 180 milliards de \$ pour aboutir en 2015 à une situation satisfaisante. Nous en sommes bien loin! Et la situation globale ne s'améliore pas. "
- 3 Le Professeur Pedro Arrojo (Université de Saragosse) a posé le problème de la démocratisation des décisions portant sur les grands projets. C'est ainsi que le projet de construction de 120 barrages en Espagne, avec financement de Bruxelles est présenté comme acquis alors que ni la parole des experts, ni celles des populations ne semblent avoir été écoutées. Une manifestation-monstre de 200.000 personnes a été réunie à Barcelone. Seul un mouvement social de masse pourra agir sur les hommes politiques pour les obliger à reconsidérer le projet. De son côté, Ute KOCZY (Conseil de l'Europe) cite un projet de nouvel oléoduc dans la jungle équatorienne déjà endommagée par un oléoduc existant. Sept sociétés pétrolières et quinze banques internationales sont parties prenantes de ce projet. Comment respecter la dimension du développement durable ? Quel est le pouvoir des habitants ?